

Communiqué de presse



15 mai 2018

Prism'emploi, l'Union Nationale des Missions Locales, l'Etat, le FAF.TT et le FASTT renouvellent leur accompagnement auprès des jeunes

Lancée en juin 2014, en appui de la Garantie Jeunes, la démarche « Mission Jeunes » est portée par un accord national signé entre la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), l'Union Nationale des Missions Locales (UNML), Prism'emploi, le FAF.TT et le FASTT. Reconduite pour 3 ans, fin mars 2018, l'initiative vise à renforcer et poursuivre le partenariat entre les réseaux des agences d'emploi et les Missions Locales. L'objectif est de poursuivre l'accompagnement des jeunes non qualifiés pour favoriser leur accès à l'emploi.

CHIFFRES CLES FIN 2017

- 18 000 jeunes non qualifiés accompagnés depuis juin 2014
 - plus de 61 000 missions d'intérim réalisées depuis le lancement
 - 973 agences d'emploi et 139 Missions Locales associées à la démarche
-

MISSION JEUNES : UNE DEMARCHE VERTUEUSE POUR TOUS LES ACTEURS

Depuis son lancement en juin 2014, « Mission Jeunes » a permis à 18 000 jeunes non qualifiés d'être accompagnés dans leur parcours professionnel avec plus de 61 000 missions d'intérim réalisées. Le dispositif regroupe aujourd'hui 973 agences d'emploi et 139 Missions Locales qui œuvrent pour la mise à l'emploi des jeunes.

La démarche « Mission Jeunes » vient en appui du dispositif de l'Etat « Garantie Jeunes » - qui fait aujourd'hui partie du Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) – et qui est confiée aux Missions Locales. Le jeune, âgé de moins de 26 ans, s'engage pendant une durée de 12 mois avec la Mission Locale afin d'accéder à son autonomie par l'emploi. Les missions d'intérim servent de première expérience professionnelle.

Ce dispositif favorise l'accès des jeunes à un emploi durable, leur permet de découvrir de nouveaux métiers et de rencontrer de potentiels employeurs.

La démarche bénéficie également aux agences d'emploi qui sont assurées de mettre en emploi des profils qualifiés qui correspondent à la demande des entreprises du territoire.

Enfin, les Missions Locales améliorent leur connaissance des entreprises, leur permettant ainsi d'être force de proposition auprès des jeunes.

DES SOLUTIONS CONCRETES POUR FACILITER L'ACCES A L'EMPLOI

« Mission Jeunes » s'appuie sur les services du FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire), qui accompagne les intérimaires dans leurs projets au quotidien et sécurise leur parcours de vie et d'emploi (recherche de logement, garde d'enfant, location ou achat de véhicule ...).

Le FAF.TT (Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire), assure la déclinaison de cette démarche partout en France en fédérant et coordonnant les parties prenantes. Tout au long de leur parcours, les jeunes bénéficient d'outils mis à leur disposition pour les aider au quotidien à construire leur parcours professionnel : un passeport de compétences en ligne pour valoriser leurs expériences professionnelles ; des ateliers de mise en situation pour les immerger dans l'univers de l'entreprise ; un outil numérique de préparation à l'emploi pour favoriser l'autonomie etc.

UNE INITIATIVE ELARGIE ET RECONDUITE POUR RENFORCER LES ACTIONS

Impliqués depuis trois ans, les signataires de l'accord de 2014 ont souhaité renouveler leur participation afin d'en élargir le périmètre géographique et d'assurer la continuité des actions engagées pour trois années supplémentaires. Plusieurs engagements viennent renforcer l'accord précédent :

- améliorer la connaissance du monde de l'entreprise auprès des jeunes,
- construire les parcours professionnels des jeunes pour répondre aux besoins en recrutement des entreprises et au développement des compétences des jeunes,
- faciliter le rapprochement des jeunes et des entreprises,
- renforcer l'accès des jeunes à l'emploi et à la qualification.

Un bilan d'évaluation annuel et en fin de convention est prévu sur la base d'indicateurs déterminés au préalable.

« L'intérim est un tremplin professionnel pour les jeunes éloignés du marché du travail. Cela les aide à acquérir de nouvelles compétences et à accéder plus facilement à un emploi durable. Le réengagement de Prism'emploi dans cet accord est un exemple concret de notre travail auprès des jeunes » explique François Roux, Délégué Général de Prism'emploi.

« Les jeunes ont parfois du mal à accéder à l'emploi du fait de certains freins, liés à la mobilité, au logement, à la santé ou au budget. Notre engagement dans cette convention permet à ces publics de bénéficier de solutions concrètes et rapides pour lever certains de ces obstacles et de développer et sécuriser leurs parcours professionnels » précise Daniel Lascols, Directeur Général du FASTT.

« L'évaluation de la démarche sur les 3 dernières années révèle que l'accompagnement global des jeunes pour faciliter leur insertion professionnelle porte ses fruits avec plus de 61 000 missions d'intérim réalisées depuis son lancement. Notre réengagement dans cet accord s'inscrit dans la stratégie globale « Des marches pour l'emploi » dans laquelle s'est engagée le FAF.TT avec les autres opérateurs du travail temporaire (FASTT, FPE TT). « Des marches pour l'emploi » vise à faciliter l'insertion professionnelle en mutualisant les expertises et les offres de services des partenaires emploi-formation des territoires » déclare Fabien Arnaud, Directeur Général du FAF.TT

« Mission Jeunes permet de travailler de façon construite et d'asseoir un partenariat dynamique entre Missions Locales et agences d'emploi, en direction de l'ensemble des jeunes d'un territoire. Ce partenariat permet à chaque Mission Locale engagée de travailler dans une logique de parcours, avec des jeunes qui peuvent passer d'une agence à l'autre, et donc expérimenter divers postes et emplois, et construire ainsi leur propre parcours. Nous nous félicitons de voir renouvelé ce partenariat réussi afin de l'inscrire dans la durée et sur l'ensemble du territoire français, avec plus de 30% du réseau des Missions Locales engagées dans cette démarche » déclare Serge Kroichvili, Délégué Général de l'Union Nationale des Missions Locales.



Contacts presse

Marine Dahais
Tél : 01 40 41 54 36
mdahais@golin.com
Amina Ennaciri
Tél : 01 40 41 56 09
aennaciri@golin.com

A propos de l'UNML et des Missions Locales

L'Union Nationale des Missions Locales (UNML), association loi 1901 créé en 2003, a une double fonction : représenter le réseau national des 442 Missions Locales auprès des responsables des politiques publiques de jeunesse ; en tant que syndicat d'employeur, animer la branche professionnelle des Missions Locales et d'autres organismes d'insertion.

Actrices territoriales des politiques publiques, les Missions Locales assurent des fonctions de mobilisation, d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans, avec la prise en compte de la globalité de leurs attentes.

Présidées par un représentant des collectivités locales, elles mobilisent l'ensemble des acteurs socioéconomiques locaux sur leur territoire pour apporter ensemble les réponses aux attentes des jeunes.

A propos de Prism'emploi

Prism'emploi - Professionnels du recrutement et de l'intérim - est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 entreprises de toutes tailles représentant 90 % du chiffre d'affaires de la profession.

8 150 agences d'emploi et 26 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.

A propos du FASTT

Le FASTT conçoit, met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services, des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle. Logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des intérimaires. Le FASTT pilote le régime de complémentaire santé obligatoire des salariés intérimaires, qui couvre 900 000 bénéficiaires y compris entre leurs missions. Association Loi 1901 créée en 1992, le FASTT est financé, au travers d'un accord de branche, par les entreprises de travail temporaire et géré par les partenaires sociaux (Prism'emploi, organisation représentant les professionnels du recrutement et de l'intérim, et les organisations syndicales représentatives des salariés intérimaires : CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO). www.fastt.org

A propos du FAF.TT

Le FAF.TT : accélérateur d'emplois sur les territoires. Le FAF.TT est l'organisme référent* en matière d'emploi et de formation professionnelle de la branche du travail temporaire. Il accompagne les agences d'emploi (8150 en France), les salariés du secteur de l'intérim (472 000 ETP1), et les publics éloignés de l'emploi dans leurs projets et répond au plus près de leurs besoins tout en tenant compte du tissu économique des territoires. Le FAF.TT joue également un rôle d'intermédiation entre les agences d'emploi et les différents acteurs emploi/formation facilitant ainsi les échanges et permettant au travail temporaire de se positionner comme un acteur dynamique en faveur de l'emploi. www.faftt.fr

* OPCA, OPACIF, OCTA